CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil municipal **le 9 janvier 2017** à 19 h au Pavillon Montfort situé au 160, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents : les conseillères, mesdames Louise Gour et Diane Théorêt et les conseillers, messieurs Philippe Alary, Réjean Gosselin, Yvon Paradis, et André Soucy.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Genest.

Étaient aussi présents : madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Joseph Licata, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance et constate le quorum à 19 h 00.

2017-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- **2.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016;
- **2.2** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016;

3. CORRESPONDANCE

4. LÉGISLATION
- **4.1** Rapport du maire et des présidents de comités;

5. ADMINISTRATION
- **5.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de décembre 2016;
- **5.2** Adoption du « Règlement numéro 2016-489 » déterminant les taux de taxes et compensations pour les services municipaux de l'exercice financier de l'année 2017 et abrogation des Règlements # 2015-437 et # 2016-437-1;
- **5.3** Adoption du « Règlement numéro 2016-406-1 » concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Wentworth-Nord amendant le règlement # 2014-406;
- **5.4** Octroi de mandat – Production des Échos des clochers;

5.5 Octroi de mandat – Yves de Carufel CPA Inc. pour audit des états financiers au 31 décembre 2016;
5.6 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2017;
5.7 Dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 $ ou plus;
5.8 Approbation de l'état des personnes endettées envers la Municipalité (vente des immeubles pour non-paiement de taxes);
5.9 Radiation des taxes municipales (mauvaises créances);
5.10 Demande auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut – Aménagement d'un sentier – lot intra au nord de l'hôtel de ville;
5.11 Adoption du « Règlement numéro 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales;
5.12 Adoption du « Règlement numéro 2016-359-1 » concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Wentworth-Nord amendant le règlement # 2012-359;
5.13 Abrogation de la résolution 2016-11-343 - Adoption du « Règlement numéro 2016-401-1 » amendant le règlement d'emprunt intitulé règlement numéro 2014-401 décrétant une dépense au montant de 1 276 223 $ et un emprunt de 1 276 223 $ pour la construction d'une route conforme dans le secteur Thurson dans le secteur sud-est du lac Saint-François-Xavier;
5.14 Adoption par résolution – Ratification, approbation et intégration, des plans et devis soumissionnés, pour la construction d'une route conforme dans le secteur Thurson dans le sud-est du lac Saint-François-Xavier au règlement d'emprunt numéro 2014-401;
5.15 Octroi de deux mandats à Hélène Doyon, urbaniste, pour support urbanistique et support à la révision de la réglementation;
5.16 Vente de gré à gré – Yves Labadie et Madeleine Duguay;
5.17 Vente de gré à gré - Cap Napoléon – Famillle Genest;
5.18 Vente de gré à gré - Induscan quality Inc.;
5.19 Demande d'échange de terrains et vente de gré à gré – Jean Patenaude;
5.20 Demande d'échange de terrains et vente de gré à gré - Lynda Côté;
5.21 Vente de gré à gré Pierre Lauzon;
5.22 Autorisation du prolongement de la période de validité de la garantie de soumission du plus bas soumissionnaire conforme, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2016-05-01 concernant la construction du prolongement du chemin du Lac-Thurson et d'une partie de la rue Mount;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2016-24, # 2016-25 et # 2016-26 des pompiers et premiers répondants;

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET ZONAGE

9.1 Dépôt de la liste des permis émis au cours du mois de décembre 2016;
9.2 Compte-rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2016;

9.3 Demande de dérogation mineure numéro 2016-0372 – 154, chemin du Lac-Noiret;
9.4 Demande de dérogation mineure numéro 2016-0395 : lotissement d'un chemin (partie du lot 8 rang 10);
9.5 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-271-19;
9.6 Seconde version du Projet Oréades – Lac Pelletier : proposition pour les frais de parc et espaces verts de 7%;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
10.1 Demande de subvention - Atelier art en éclosion - France Paquette;
10.2 Demande de subvention – Laurel ma Muse;
10.3 Demande de subvention – Ma réussite m'appartient – Ressources communautaires Sophie;
10.4 Demande de subvention – Projet : Donnez au suivant – Ressources communautaires Sophie;
10.5 Demande de subvention – Projet : Mon milieu de vie – Ressources communautaires Sophie;

11. PROJETS SPÉCIAUX

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2017-01-002 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Théorêt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016.

2017-01-003 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

RAPPORT DU MAIRE

M. André Genest, maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

2017-01-004 **ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Théorêt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de décembre 2016:

Fonds d'administration :			
♦ Déboursés :			**37 125,84 $**
♦ Déboursés par paiement direct :			**62 882,10 $**
♦ 2e versement service de police			**0 $**
♦ Achats :			**24 964,10 $**
♦ Salaires nets :			**84 313,50 $**
Intérêts sur dette à long terme :			**1 231,84 $**
Remboursement en capital :			**5 811,83 $**
Déneigement :			**97 999,45 $**
Remise de retenues 5% :			**30 268,29 $**
Vidanges et recyclage :			**- $**
Quote-part MRC :			**- $**
Entraide intermunicipale :			**- $**
Immobilisations :			
	Projet #		
Sentier boucle du lièvre	2016	33 497,48 $	**33 497,48$**
Route d'accès St-François Xavier	2014	16 067,95 $	**16 067,95 $**
		TOTAL :	**394 162,38 $**

2017-01-005 **ADOPTION DU « RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-489 » DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QU'un avis motion a été donné par la conseillère, madame Diane Théorêt lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 14 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement numéro 2016-489 » déterminant les taux de taxes et les compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier 2017 a déjà été distribuée aux membres du Conseil;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Théorêt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'adopter le « Règlement numéro 2016-489 » déterminant les taux de taxes et compensations pour les services municipaux de l'exercice financier de l'année 2017 et d'abroger les règlements # 2015-437 et # 2016-437-1.

2017-01-006 **ADOPTION DU « RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-406-1 » CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD AMENDANT LE RÈGLEMENT # 2014-406**

ATTENDU QU'un avis motion a été donné par le conseiller, monsieur Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2016;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'affichage du certificat de publication de l'avis de motion donné;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à la publication dudit avis de motion dans un journal local (Journal l'Accès des Pays d'en haut);

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement numéro 2016-406-1 » concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Wentworth-Nord a déjà été distribuée aux membres du Conseil;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à l'affichage du certificat de publication de l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-406-1;

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à la publication du certificat de l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-406-1 dans un journal local (Journal l'Accès des Pays d'en haut – parution prévue le 18 janvier 2017);

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Théorêt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'adopter le « Règlement numéro 2016-406-1 » concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Wentworth-Nord et d'amender le règlement # 2014-406.

2017-01-007 **OCTROI DE MANDAT – PRODUCTION DES ÉCHOS DES CLOCHERS**

ATTENDU l'offre de service déposée par madame Marie-Andrée Dionne pour la production des Échos des clochers 2017;

ATTENDU QUE madame Marie-Andrée Dionne est mandatée pour la production des Échos des clochers depuis près de 10 ans et que nous sommes satisfaits des services rendus;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer le mandat de production des Échos des clochers 2017 à madame Marie-Andrée Dionne pour un montant total de trois mille trois cent dix-neuf dollars et trente-deux cents (3 319,32 $) par numéro (pour trois numéros) pour un total de neuf mille neuf cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-seize cents (9 957,96 $) taxes incluses.

2017-01-008 **OCTROI DE MANDAT – YVES DE CARUFEL CPA INC. POUR AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU l'offre de service déposée par la société de comptable professionnel agréé Yves de Carufel CPA Inc. pour l'audit des états financiers 2016;

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter l'offre de service de la société de comptable professionnel agréé Yves de Carufel CPA inc. pour l'audit des états financiers 2016 au coût de quinze mille cent soixante-seize dollars et soixante-dix cents (15 176,70 $) taxes incluses.

2017-01-009 **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU l'obligation légale du Conseil municipal d'autoriser le paiement de tous les déboursés;

ATTENDU le caractère incompressible de certaines dépenses pour l'année 2016 (voir liste ci-jointe);

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Théorêt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2016. Le total de ses dépenses est estimé à quatre millions quatre mille deux cent vingt-cinq dollars (4 004 225 $).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS EN ARGENT DONT LE TOTAL EST DE 100 $ ET PLUS

Aucune personne physique n'a versé de dons en argent dont le total est de cent dollars (100 $) et plus au courant de l'année 2016.

2017-01-010 **APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ (VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – ANNÉE 2016)**

ATTENDU QUE la Municipalité peut faire vendre, par l'entremise de la MRC des Pays-d'en-Haut, les immeubles pour lesquels aucun paiement n'a été attribué, à l'encontre des taxes municipales de l'année qui précède l'année en cours (C.M. article 1022 et suivants);

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé un état des personnes endettées envers la Municipalité au sens de l'attendu qui précède;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil :

QUE le Conseil accepte l'état des personnes endettées envers la Municipalité;

QUE le Conseil ordonne la vente des immeubles visés par cet état;

QUE le notaire Me Yves Boutin soit mandaté pour effectuer, au Bureau de la publicité des droits, les recherches nécessaires dans le cadre de la préparation de la vente pour non-paiement de taxes;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire préparer par des arpenteurs-géomètres les descriptions techniques requises;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à retirer de cette liste tout immeuble pour lequel les taxes dues au 31 décembre 2016 auront été payées ou pour lequel une entente de paiement aura été conclue;

QUE cette liste soit transmise à madame Catherine Legault, adjointe à la direction et vente pour taxes, de la MRC des Pays-d'en-Haut selon le calendrier qu'elle aura établi;

QUE madame Marie-France Matteau, directrice des services comptables, soit mandatée pour assister à cette vente et se porter adjudicataire des immeubles pour lesquels aucune offre n'aura été faite, ainsi que sur certains immeubles déterminés par le Conseil.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

2017-01-011 **RADIATION DES TAXES MUNICIPALES (MAUVAISES CRÉANCES)**

ATTENDU QUE le droit de recouvrer une taxe municipale se prescrit par trois (3) ans à compter de l'exigibilité de cette taxe (Article 251 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1));

ATTENDU QUE dans le dossier connu sous le nom « Dossier des mauvaises créances », les taxes sont maintenant prescrites pour l'année 2013 au montant de mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (1 996,98 $) plus les intérêts et les pénalités au montant de sept cent cinquante-sept dollars et douze cents (757,12 $);

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de radier des registres de la Municipalité, les taxes maintenant non recouvrables de l'année 2013.

2017-01-012 **DEMANDE AUPRÈS DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER – LOT INTRAMUNICIPAL AU NORD DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE dans le cadre du Projet d'Aménagement durable des Forêts (PADF) - projets ciblés 2015-2017, la municipalité de Wentworth-Nord a demandé à la MRC des Pays-d'en-Haut de faire une demande pour procéder à la réalisation de travaux sylvicoles d'aménagement forestier et pour lui permettre d'aménager un sentier multiactivité;

ATTENDU QUE la MRC des Pays d'en haut n'a toujours pas obtenu de réponse de l'instance responsable relativement à cette requête;

ATTENDU QUE dans le cadre du développement du centre régional multiactivité de Wentworth-Nord, la municipalité souhaite entreprendre la réalisation d'un troisième sentier (sentier du cerf);

ATTENDU QUE la construction de ce troisième sentier permettra d'atteindre le nombre de kilomètres de sentiers requis pour permettre la tenue d'épreuve de biathlon de niveau supérieur, et également permettre au public de bénéficier d'accès à de nouveaux sentiers pour la pratique de la marche et du vélo;

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Théorêt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de déposer une demande auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut pour obtenir l'autorisation d'entreprendre l'aménagement d'un sentier sur le lot intramunicipal qui est adjacent au terrain de la municipalité, lequel est situé au nord de l'hôtel de ville.

2017-01-013 **ADOPTION DU « RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-485 » DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LES PÉRIODES ESTIVALES ET HIVERNALES**

ATTENDU QUE la Municipalité désire apporter des correctifs et des améliorations au Règlement numéro 2015-435 et ses amendements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien d'hiver et d'été des chemins privés sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QU'un avis motion a été donné par la conseillère, madame Louise Gour, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue 12 décembre 2016 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Princpale à Wentworth-Nord;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement numéro 2016-485 » décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales a déjà été distribuée aux membres du Conseil;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Théorêt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'adopter le « Règlement numéro 2016-485 » décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales et d'abroger le Règlement numéro 2015-435 et ses amendements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien d'hiver et d'été des chemins privés sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord.

2017-01-014 **ADOPTION DU « RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-359-1 » CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD AMENDANT LE RÈGLEMENT # 2012-359**

ATTENDU QU'un avis motion a été donné par le conseiller, monsieur Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 12 décembre 2016;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'affichage du certificat de publication de l'avis de motion donné;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à la publication dudit avis de motion dans un journal local (Journal l'Accès des Pays d'en haut);

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement numéro 2016-359-1 » concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Wentworth-Nord a déjà été distribuée aux membres du Conseil;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à l'affichage du certificat de publication de l'entrée en vigueur *du* règlement numéro 2016-359-1;

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à la publication du certificat de l'entrée en vigueur du règlement numéro 2016-359-1 dans un journal local (Journal l'Accès des Pays d'en haut – parution prévue le 18 janvier 2017);

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'adopter le « Règlement numéro 2016-359-1 » concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Wentworth-Nord et d'amender le règlement # 2012-359.

NOUVEAU QUORUM - 19 H 10

Le conseiller monsieur André Soucy déclare qu'il réside dans le secteur concerné aux points suivants, il quitte son siège à la table du conseil et se retire de la salle.

2017-01-015 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-11-343 - ADOPTION DU « REGLEMENT NUMERO 2016-401-1 » AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT INTITULE REGLEMENT NUMERO 2014-401 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 1 276 223 $ ET UN EMPRUNT DE 1 276 223 $ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE CONFORME DANS LE SECTEUR THURSON DANS LE SECTEUR SUD-EST DU LAC SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

ATTENDU QUE conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation puisque cette modification n'en change ni son objet ni la charge des contribuables;

ATTENDU QUE la ratification, approbation et intégration des plans et devis soumissionnés pour la construction d'une route conforme dans le secteur Thurson dans le sud-est du lac Saint-François-Xavier au règlement d'emprunt numéro 2014-401, ne nécessite que l'adoption d'une résolution;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement numéro 2016-401-1 n'était pas nécessaire;

Le conseiller, monsieur Yvon Paradis demande le vote :

Pour (4)
Contre (1)

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Gosselin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil, d'abroger la résolution 2016-11-343 et d'annuler le projet de règlement numéro 2016-401-1.

2017-01-016 **ADOPTION PAR RÉSOLUTION – RATIFICATION, APPROBATION ET INTÉGRATION, DES PLANS ET DEVIS SOUMISSIONNÉS, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE CONFORME DANS LE SECTEUR THURSON DANS LE SUD-EST DU LAC SAINT-FANÇOIS-XAVIER AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2014-401**

ATTENDU QUE les travaux de construction de la Phase I de la route conforme, dans le secteur Thurson, dans le sud-est du Lac Saint-François-Xavier (ci-après : la « **route** ») ont été complétés en vertu des plans et devis soumissionnés réalisés par la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc., datés du 6 octobre 2015 et portant le numéro 151-07920-00 et qu'il y a lieu de les ratifier;

ATTENDU QUE les plans et devis soumissionnés de la Phase II pour la construction de la route, datés du 12 mai 2016 et portant le numéro 151-13779-00 ont été réalisés par la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc., suivant notamment la réalisation des études géométriques, hydrauliques et environnementales de conformité complémentaires requises prévues dans l'étude de faisabilité du 25 mars 2013 et portant le numéro 12743 et qu'il y a lieu de les approuver;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt intitulé *Règlement numéro 2014-401 décrétant une dépense au montant de 1 276 223 $ et un emprunt de 1 276 223 $* pour *la construction d'une route conforme dans le secteur Thurson dans le secteur sud-est du lac Saint-François-Xavier (ci-après : le* « **règlement d'emprunt numéro 2014-401** »*)*, afin d'y intégrer les plans et devis soumissionnés des Phases I et II;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 2014-401 peut être modifié par résolution par le conseil puisque cette modification n'en change ni son objet, ni la charge des contribuables et que copie d'une telle résolution adoptée devra être transmise par la secrétaire-trésorière au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le tout conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec.

Le conseiller, monsieur Yvon Paradis demande le vote :

Pour (4)
Contre (1)

PAR CONSÉQUENT,

Il est résolu par le conseiller, monsieur Réjean Gosselin

ET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ des membres du Conseil:

DE RATIFIER les plans et de devis soumissionnés réalisés par la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc., datés du 6 octobre 2015 et portant le numéro 151-07920-00, pour la construction de la Phase I complétée de la route;

D'APPROUVER les plans et de devis soumissionnés réalisés par la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc., pour la construction de la Phase II de la route, datés 12 mai 2016 et portant le numéro 151-13779-00;

DE MODIFIER le règlement d'emprunt numéro 2014-401 en y ajoutant un article 1.1 après l'article 1, se lisant comme suit:

« 1.1 Les Phases I et II de la construction de la route conforme sont effectuées selon les plans et devis soumissionnés, réalisés par la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc., respectivement datés du 6 octobre 2015 et du 12 mai 2016 et portant respectivement *les numéros 151-07920-00 et 151-13779-00, annexés aux présentes pour en faire partie intégrante comme annexe 2017-01-016-A et 2017-01-016-B »*

ET DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec.

NOUVEAU QUORUM - 19 h 14

Le conseiller monsieur André Soucy reprend son siège à la table du conseil.

2017-01-017 **OCTROI DE DEUX MANDATS À HÉLÈNE DOYON, URBANISTE, POUR SUPPORT URBANISTIQUE, ET SUPPORT À LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION**

ATTENDU QUE l'offre de service reçue de madame Hélène Doyon comporte 2 volets soit :

- Mandat no 1 : Pour le support ponctuel pour la réglementation et l'interprétation des lois et règlements provinciaux : 30 heures au taux horaire de 125$/heures,

ET

- Mandat no 2 : Pour le support pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme : 75 heures au taux horaire de 125 $/heure,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'octroyer les deux (2) mandats à madame Hélène Doyon, urbaniste, l'un pour le support ponctuel pour la réglementation et l'interprétation des lois et règlements provinciaux et l'un pour le support pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme, le tout au taux horaire de cent vingt-cinq dollars (125 $) de l'heure pour un maximum cent cinq (105) heures.

2017-01-018 **VENTE DE GRÉ À GRÉ – YVES LABADIE ET MADELEINE DUGUAY**

ATTENDU QUE les propriétaires des lots situés à l'extrémité ouest du lac Miroir ont demandé à acheter de la Municipalité les lots originalement prévus pour faire passer un chemin;

ATTENDU QUE la Municipalité ne prévoit pas faire passer un chemin à cet endroit;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale permettra de fusionner tous les lots contigus des propriétaires;

ATTENDU QUE l'ensemble des frais notariés ou autres seront à la charge des propriétaires;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la vente de gré à gré du lot 8-523-P et d'une partie du lot 8-541 du rang 11 au coût de cinquante-cinq cents (0,55 $) du mètre carré et d'autoriser monsieur André Genest, maire, et madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'acte de vente au bureau du notaire Yves Boutin. Les lots identifiés ci-dessus font partie de l'unité d'évaluation identifiée par le matricule 3883-55-4928.

NOUVEAU QUORUM – 19 H 19

Le maire monsieur André Genest quitte son siège à la table du Conseil puisqu'il ne peut prendre part aux discussions ni au vote du prochain point qui sera traité.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

2017-01-019 **VENTE DE GRÉ À GRÉ - CAP NAPOLÉON – FAMILLE GENEST**

ATTENDU QUE les propriétaires des lots situés sur le Cap Napoléon à Montfort ont demandé à acheter de la Municipalité les lots originalement prévus pour faire passer un chemin;

ATTENDU QUE la Municipalité ne prévoit pas construire de chemin à cet endroit et qu'il serait de toute façon impraticable de faire passer un tel chemin sur un tel tracé;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale permettra de fusionner tous les lots contigus des propriétaires;

ATTENDU QUE l'ensemble des frais notariés et autres frais requis afin de permettre la transaction seront à la charge des propriétaires;

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la vente de gré à gré des lots 8-72, 8-88, 8-119, 8-121, 8-132, 8-170, 8-186, 8-241, 8-242 et 8-266 du rang 11, identifiés sous le matricule 3883-82-3541 (20 125,57 m^2) au coût de cinquante-cinq cents (0,55 $) du mètre carré, pour une somme de onze mille soixante-neuf dollars et six cents ($11 069.06) plus taxes, et d'autoriser monsieur Réjean Gosselin, maire suppléant, et madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'acte de vente au bureau du notaire Yves Boutin.

NOUVEAU QUORUM – 19 H 21

Le maire monsieur André Genest reprend son siège à la table du Conseil.

2017-01-020 **VENTE DE GRÉ À GRÉ - INDUSCAN QUALITY INC**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots voisins a demandé à acheter de la Municipalité le terrain où passait jadis la route Principale ;

ATTENDU QUE ce lot est presque entièrement enclavé à l'intérieur des propriétés du demandeur;

ATTENDU QUE ce résidu de terrain n'est d'aucune utilité pour la Municipalité;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette bande de terrain permettrait, éventuellement de rendre les terrains du demandeur adjacents à la route Principale;

ATTENDU QU'une description technique produite par un arpenteur-géomètre est nécessaire et que ces frais seront ajoutés au prix de vente établi par la municipalité;

ATTENDU QUE l'ensemble des frais notariés ou autres seront à la charge des propriétaires requérants;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la vente de gré à gré d'un segment d'un lot rue, (ancienne route Principale,) situé en façade des lots 14-21, 14-22, 14-23 et 14-24 du rang 11, propriétés d'Induscan Quality Inc., au coût de trente-cinq cents (0,35 $) du mètre carré et d'autoriser monsieur André Genest, maire et madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'acte de vente au bureau du notaire désigné par la municipalité.

2017-01-021 **DEMANDE D'ÉCHANGE DE TERRAINS ET VENTE DE GRÉ À GRÉ – JEAN PATENAUDE**

ATTENDU QUE le demandeur possède plusieurs lots épars dans le secteur nord-ouest du lac Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE la Municipalité possède plusieurs lots épars dans ce même secteur;

ATTENDU QUE l'échange de certains lots permettrait de consolider et d'unifier les propriétés du demandeur ainsi que celles de la Municipalité;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale permettra de fusionner tous les lots contigus du demandeur et de la Municipalité;

ATTENDU QU'une description technique produite par un arpenteur-géomètre est nécessaire et que ces frais sont inclus au prix de vente;

ATTENDU QUE l'ensemble des frais notariés ou autres seront à la charge du propriétaire;

Il est proposé par la conseillère madame Diane Théorêt.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter l'échange des lots suivants :

Le demandeur cède à la Municipalité les lots suivants :

11-B-666, 11-B-667, 11-B-668, 11-B-669, 11-B-670, 11-B-672, 11-B-673, 11-B-674, 11-B-684, 11-B-685, 11-B-686, 11-B-687, 11-B-689, 11-B-690, 11-B-703, 11-B-704, 11-B-708, 11-B-709, 11-B-710,

Pour un total de 4412,75 m^2.

En échange, la municipalité cédera aux demandeurs les lots suivants :

11-B-513, 11-B-514, 11-B-515, 11-B-516, 11-B-517, 11-B-518, 11-B-519, 11-B-520, 11-B-521, 11-B-645, 11-B-646, 11-B-649, 11-B-653, 11-B-654, 11-B-655, 11-B-656.

Une partie du lot 11-B-529 totalisant 400,6 m^2 sera également cédée au demandeur,

Pour un total de 4116,6 m^2.

La superficie excédentaire de 296,15 m^2 sera vendue à la Municipalité par le demandeur au taux de 2,00 $ du mètre carré, pour un total de cinq cent quatre-vingt-douze dollars et trente cents (592,30 $).

Monsieur André Genest, maire, et madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont d'autorisés à signer le contrat de vente au bureau du notaire Yves Boutin.

2017-01-022 **DEMANDE D'ÉCHANGE DE TERRAINS ET VENTE DE GRÉ À GRÉ - LYNDA CÔTÉ**

ATTENDU QUE la demanderesse a demandé à acheter un certain nombre de lots de la Municipalité pour regrouper et unifier ses propriétés dans le secteur nord-ouest du lac Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conserver une certaine continuité entre les lots qu'elle possède dans le même secteur;

ATTENDU l'ouverture de la demanderesse à procéder à certains échanges de lots;

ATTENDU QU'une description technique produite par un arpenteur-géomètre est nécessaire et que ces frais sont inclus au prix de vente;

ATTENDU QUE l'ensemble des frais notariés ou autres seront à la charge de la demanderesse;

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter de céder les lots 11-B-528 et 11-B-557, rang 10 en échange des lots 11-B-501 et 11-B-502 du même rang, d'accepter de vendre à la demanderesse les lots 11-B-550, 11-B-551, 11-B-552, 11-B-553 et une partie du lot 11-B-529 (portion adjacente à sa propriété) au coût de deux dollars (2,00 $) du mètre carré, pour une superficie totale de 1281.2 m^2 pour un total de deux mille cinq cent soixante-deux dollars et quarante cents (2 562,40 $) plus taxes et d'autoriser monsieur André Genest, maire et madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de vente et d'échange de terrain, au bureau du notaire Yves Boutin.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

2017-01-023 **VENTE DE GRÉ À GRÉ - PIERRE LAUZON**

ATTENDU QUE le demandeur a démontré son intérêt pour l'acquisition d'un lot adjacent à sa propriété sur le chemin de la Baie-Noire;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a aucune utilité de ce résidu de terrain;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette bande de terrain permettrait d'augmenter la superficie totale des propriétés du demandeur, réduisant leur non-conformité au règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'ensemble des frais notariés ou autres seront à la charge des propriétaires;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la vente de gré à gré du lot 16-18 du rang 01 au coût de onze dollars et cinquante-sept cents (11,57 $) du mètre carré, et d'autoriser monsieur André Genest, maire et madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de vente au bureau du notaire Yves Boutin.

2017-01-024 **AUTORISATION DU PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA GARANTIE DE SOUMISSION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2016-05-01 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DU CHEMIN DU LAC-THURSON ET D'UNE PARTIE DE LA RUE MOUNT**

ATTENDU la volonté du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise David Riddell Excavation/Transport, de prolonger sa garantie de soumission aux montants et aux conditions soumis dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2016-05-01 concernant la construction du prolongement du chemin du lac Thurson et d'une partie de la rue Mount, pour une deuxième période additionnelle de 90 jours, soit jusqu'au 13 avril 2017;

ATTENDU l'obtention prochaine du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de construction de ce projet, laquelle est conditionnelle notamment à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'autoriser le prolongement de la période de validité de la garantie de soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise David Riddell Excavation/Transport, aux montants et conditions soumis dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2015-05-01, pour une deuxième période additionnelle de 90 jours, soit jusqu'au 13 avril 2017.

2017-01-025 **DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2016-24, # 2016-25 ET # 2016-26 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET, RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2016-24, # 2016-25 et # 2016-26 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes:

Date	Adresse	# d'heures	Montant
21 novembre	Lundon & Principale	3	70,74 $
26 novembre	1804 Rita	9	211,32 $
16 décembre	340 Bachman	12	269,34 $
19 décembre	160 Principale	6	132,60 $
19 décembre	83 Dobbie	3	0 $
			684,00 $

Premiers répondants		563,52 $
Prévention		0 $
Divers en caserne		773,54 $
- Travail administratif		2 763,00 $
Garde externe		1 084,16 $
Pratique premiers répondants		0 $
Formation premiers répondants		0 $
Pratique de pompiers		
	TOTAL:	**5 868,22 $**

ENTRAIDE ET AUTRES COLLABORATIONS:

Date	Adresse	Entraide
19 décembre	83 Dobbie	Harrington

TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier à l'ordre du jour.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS ET/OU RÉVOQUÉS AU COURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

La liste de tous les permis émis au cours du mois est déposée.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU C.C.U. DU 16 DÉCEMBRE 2016

Le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2016 est déposé.

2017-01-026 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-0372 – 154, CHEMIN DU LAC-NOIRET**

CONSIDÉRANT les arguments présentés par les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE le croquis soumis à l'appui du permis peut être interprété comme la représentation de marches sculptées ou comme la représentation de pierres ajoutées;

CONSIDÉRANT QUE la lettre, du consultant en environnement, déposée avec la demande de permis faisait explicitement mention d'un escalier sculpté dans le roc;

CONSIDÉRANT QUE la description des travaux au permis était très claire et n'autorisait qu'un escalier sculpté dans le roc;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 du règlement sur les permis et certificats 2010-274 stipule que toute modification à un permis suite à son émission requiert l'approbation de l'autorité compétente avant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au permis visant l'ajout de pierres n'aurait pas été acceptée en vertu de l'article 576 du règlement de zonage 2010-271 et que les demandeurs auraient alors été informés d'une alternative acceptable;

CONSIDÉRANT QUE l'article 580 du règlement 2010-271 porte uniquement sur les ouvrages de stabilisation des rives et ne permet aucunement la construction en rive d'un ouvrage permettant l'accès au lac;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs n'ont pas convaincu le Comité de leur bonne foi, particulièrement en ce qui a trait à la compréhension de la description des travaux autorisés au permis;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ne considère toujours pas que le préjudice subi par les demandeurs, soit le retrait de l'ouvrage, justifie de ne pas appliquer la réglementation en vigueur en matière de protection des bandes riveraines, et ce malgré un impact limité sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme maintien sa recommandation au Conseil (résolution 16.11/100), soit de refuser la demande de dérogation mineure permettant de conserver un escalier en pierres plates à l'intérieur de la bande de protection riveraine du lac Noiret;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Gosselin de refuser la demande de dérogation mineure;

La conseillère, madame Louise Gour demande le vote

Vote pour : 2
Vote contre 4

La conseillère, madame Louise Gour propose d'accepter la demande de dérogation mineure;

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil, d'accorder la demande de dérogation mineure numéro_2016-0372 pour le 154, chemin du Lac-Noiret, permettant de conserver un escalier en pierres plates à l'intérieur de la bande de protection riveraine du lac Noiret.

2017-01-027 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-0395 : LOTISSEMENT D'UN CHEMIN (PARTIE DU LOT 8 RANG 10);**

CONSIDÉRANT QUE le chemin prévu est existant et devra être mis aux normes actuelles en matière de construction de chemin;

CONSIDÉRANT le rapport produit par Mme Catherine Rivard de Terre et habitats;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déjà légèrement déplacé l'emplacement du chemin prévu dans la direction opposée au cours d'eau pour réduire l'impact sur le milieu humide et s'éloigner du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement (MDDELCC) devra être obtenu avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder une dérogation mineure permettant la délivrance d'un permis de lotissement autorisant la mise aux normes du chemin situé à 12 mètres d'un cours d'eau sur une partie du lot 8 du rang 10, chemin se connectant à l'actuel chemin du Lac-Thurson;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2016-03795 afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement autorisant la mise aux normes du chemin, situé à 12 mètres d'un cours d'eau, sur une partie du lot 8 du rang 10, chemin se connectant à l'actuel chemin du Lac-Thurson;

2017-01-028 **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-271-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2010-271**

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 14 novembre 2016;

ATTENDU la diffusion d'un avis public le 30 novembre 2016;

ATTENDU la consultation publique tenue le 12 décembre 2016;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu et qu'aucune objection n'a été formulée par la population;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'amender le règlement de zonage numéro 2010-271 et d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2016-271-19.

2017-01-029 **SECONDE VERSION DU PROJET ORÉADES – LAC PELLETIER : PROPOSITION POUR LES FRAIS DE PARC ET ESPACES VERTS DE 7%**

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy, que les frais pour parc et espaces verts soient versés sous la forme d'une contribution monétaire, correspondant à 7% de la valeur des terrains visés par l'opération cadastrale à être autorisée par le permis 2017-9020

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière et le directeur du service de l'urbanisme, Monsieur Emmanuel Farmer à négocier une entente avec les propriétaires (Gestion Nappée) pour maintenir un lien entre les sentiers de ski de fonds, utilisés par le Club Viking, et d'autoriser le maire, André Genest et la directrice-générale madame Sophie Bélanger à signer ladite entente ainsi que tout acte notarié qui serait requis dans ce dossier.

2017-01-030 **DEMANDE DE SUBVENTION - ATELIER ART EN ÉCLOSION - FRANCE PAQUETTE**

ATTENDU QUE la demande de subvention permettre d'offrir à dix (10) enfants et plus, une session de 10 ateliers qui met l'accent sur l'ouverture vers la création d'eux-mêmes;

ATTENDU QUE les enfants pourront bénéficiés d'atelier et de matériel requis entièrement payés;

Il est proposé par la conseillère, madame Diane Théorêt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'octroyer une subvention de trois cents dollars (300 $) à madame France Paquette pour l'atelier art en éclosion.

2017-01-031 **DEMANDE DE SUBVENTION – LAUREL MA MUSE**

ATTENDU QUE Laure Ma Muse offre sur le territoire de la municipalité une programmation d'activités, et d'événements culturels variés et de qualités,

ATTENDU QUE Laurel Ma Muse fonctionne en grande partie grâce à l'implication de bénévoles et la participation des citoyens;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté de maintenir et d'encourager le développement d'activités culturelles dans la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'octroyer une subvention de trois cents dollars (300 $) à Laurel ma Muse.

2017-01-032 **DEMANDE DE SUBVENTION – MA RÉUSSITE M'APPARTIENT – RESSOURCES COMMUNAUTAIRES SOPHIE**

ATTENDU QUE Ressources communautaires Sophie a déposé une demande de subventions pour offrir des services d'aide aux devoirs pour une période de 40 semaines, soit du 12 janvier 2017 au 18 juin 2017 et du 7 septembre 2017 au 19 décembre 2017.

ATTENDU QUE le secteur de Laurel se trouve à une distance considérable des établissements scolaires, ce qui signifie que les enfants n'ont pas accès aux ressources scolaires mises à leur disposition telle que les services de garde et au support de la réussite éducative;

ATTENDU QUE l'objectif du Projet « Ma réussite m'appartient » est de mettre à la disposition des enfants de la communauté un programme d'encadrement à la réussite scolaire qui se traduit par une assistance à la réalisation des devoirs et leçons de même qu'un lieu de rassemblement pour les enfants, dont les parents sont absents de la maison;

ATTENDU QUE les programmes offerts par la Commission scolaire des Laurentides sont non disponibles aux enfants du secteur de Laurel dû à la distance et au transport scolaire;

ATTENDU QU'il y a absence d'endroit disponible pour le gardiennage des enfants au retour de l'école;

ATTENDU les difficultés identifiées de réussite scolaire des enfants principalement par manque d'encadrement;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'octroyer une subvention de trois cents dollars (300 $) à Ressources communautaires Sophie dans le cadre de « Ma réussite m'appartient ».

2017-01-033 **DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET : DONNEZ AU SUIVANT – RESSOURCES COMMUNAUTAIRES SOPHIE**

ATTENDU QUE Ressources communautaires Sophie a déposé une demande de subvention pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité compte parmi sa population plusieurs enfants, familles, aînés et citoyens dans le besoin;

ATTENDU QUE l'objectif du projet « Donnez au suivant » est de mettre à la disposition des membres de la communauté différents services afin d'alléger leur quotidien et leur apporter un support tans alimentaire qu'au point de vue de l'accompagnement des familles dans les différents aspects de la vie quotidienne;

ATTENDU QUE les services décrits ci-dessous sont essentiels pour le bon fonctionnement de plusieurs familles, aînés et citoyens:

- La cuisine solidaire permet d'avoir des repas préparés à faibles coûts,
- le service d'accompagnement à des rendez-vous médicaux,
- le support de tout autre ordre aux familles résidentes, ces services.

ATTENDU QUE les problèmes de malnutrition touchent plusieurs familles en difficultés ;

ATTENDU QUE l'éloignement géographique accentue les difficultés de déplacement vers les services médicaux;

ATTENDU QU'il y a peu de support par les organismes gouvernementaux et que plusieurs dossiers ont été référés à Ressources communautaires Sophie afin d'offrir le support nécessaire;

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'octroyer une subvention de trois cents dollars (300 $) à Ressources communautaires Sophie pour le Projet : Donnez au suivant – Ressources communautaires Sophie.

2017-01-034 **DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET : MON MILIEU DE VIE – RESSOURCES COMMUNAUTAIRES SOPHIE**

ATTENDU QUE Ressources communautaires Sophie a déposé une demande de subventions pour offrir des services d'aide aux devoirs pour une période de 32 semaines, soit du 12 janvier 2017 au 3 juin 2017 et du 5 octobre 2017 au 16 décembre 2017.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des adolescents, et de notre communauté que ceux-ci aient accès à un lieu où ils peuvent se rassembler, discuter et où ils auront accès à des activités qui leur permettront de briser leur isolement social, tout en leur permettant de développer des compétences dans un environnement supervisé, ayant à cœur leur bien-être et leur succès;

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'octroyer une subvention de trois cents dollars (300 $) à Ressources communautaires Sophie pour le Projet : Projet : Mon milieu de vie – Ressources communautaires Sophie.

PROJETS SPÉCIAUX

Aucun dossier à l'ordre du jour.

VARIA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Aucun dossier à l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Sophie Bélanger, certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 9e jour du mois de janvier deux mille dix-sept.

2017-01-035 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère, madame Louise Gour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de levée la séance ordinaire à 20 heures et 22 minutes.

André Genest	Sophie Bélanger
Maire	Directrice générale
	et secrétaire-trésorière